

# Les édifices sacrés de l'Abbaye de Saint-Maurice selon un témoignage autorisé de 1721

par le chanoine Léo Müller

*L'antique abbatiale d'Agaune et la couronne d'églises ou chapelles qui l'entouraient ont fait l'objet de bien des monographies au gré des découvertes et circonstances. Entre ces sanctuaires semble même se tresser un lien intime et fort ancien dont l'avenir nous dévoilera peut-être le secret. Le chercheur se heurte, hélas ! à de profondes lacunes dans la documentation écrite, parfois compensées par le résultat d'études archéologiques. Même aux époques plus récentes les témoins d'archives sont assez rares.*

*Dédiée au président de la Société d'Histoire, qui fut si souvent un historiographe des édifices sacrés de Saint-Maurice, cette publication d'un texte assez jeune, mais inédit, n'a d'autre prétention que d'apporter une pierre modeste à l'édification d'une étude d'ensemble dont l'achèvement ne saurait être entrevu.*

## LE DOCUMENT

*Le témoignage autorisé, dont nous donnons ci-après la traduction, a été écrit en latin par le Chanoine Jean-Antoine Chandiou, du Grand-Saint-Bernard, sur l'ordre du Chanoine Louis Boniface<sup>1</sup>, alors Coadjuteur du Prévôt Jean-Pierre Persod. C'est un rapport adressé à la Nonciature apostolique de Lucerne relatant les faits et gestes d'une des nombreuses<sup>2</sup> tournées d'inspection faites au nom du Saint-Siège sous forme de visite apostolique. Louis Boniface y avait été délégué en date du 18 septembre 1721 par l'Auditeur général François Dondorio, Administrateur apostolique de la Nonciature. La visite débuta effectivement le 12 novembre et le Coadjuteur regagna Martigny le 3 décembre 1721, après*

<sup>1</sup> Cf. notice biographique par Lucien Quaglia, *Les Voyages de Louis Boniface...*, dans *Vallesia*, XIV (1959), pp. 65-66.

<sup>2</sup> Nous en relevons une dizaine de 1712 à 1721.

une brève interruption du 27 au 29 novembre. Entre-temps, un nouveau Nonce apostolique, Dominique Passionei, Archevêque d'Ephèse, était entré en fonction : il confirma le Chanoine Boniface dans sa charge de visiteur par lettre du 19 novembre et lui demanda un rapport détaillé. Louis Boniface répondit le 30 novembre qu'il le ferait dès que possible et qu'il le rédigerait à son retour à l'Hospice. La date d'expédition ne nous est pas connue.

Le rapport se présente sous forme de deux cahiers brochés respectivement de 50 et 84 pages<sup>3</sup>. Le premier fascicule (A) contient le rapport proprement dit, divisé en 10 paragraphes ; le deuxième fascicule (B) est la copie intégrale du protocole des interrogatoires et dépositions des religieux. La description des édifices sacrés figure aux paragraphes III ( 8 pages) et IV (7 pages) de la première partie. Ces paragraphes sont entièrement de la main du Chanoine Chandiou, secrétaire pour la visite, et contre-signés par Louis Boniface, tandis que dans la deuxième partie plus d'une page semble écrite de la main du Coadjuteur lui-même.

VISITE APOSTOLIQUE  
DU TRÈS ANCIEN MONASTÈRE ABBATIAL EXEMPT  
DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE  
DE L'ORDRE DE SAINT AUGUSTIN

A.

PREMIÈRE PARTIE

**§ III. Chapitre claustral — Visite de l'église  
Dispositions concernant le culte<sup>4</sup>**

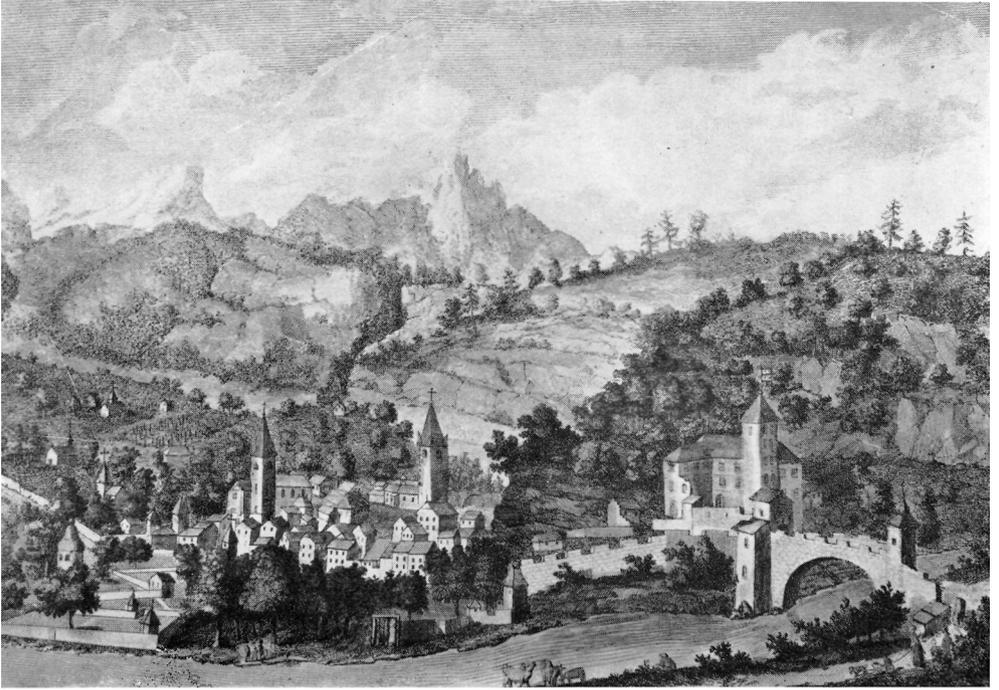
*Le Chapitre*

1. Le 14 novembre 1721<sup>5</sup>, au début de l'après-midi, nous avons fait convoquer le Chapitre au son de la cloche habituelle. Dans un discours adressé en latin aux révérends chanoines réguliers réunis

<sup>3</sup> Le document est à l'*Archivio Segreto Vaticano*, fonds de la Nonciature de Lucerne, liasse 38, Saint-Maurice II (sans autre numérotation interne).

<sup>4</sup> « § III. *Ad continuationem Visitationis in spiritualibus celebratum est capitulum, visitata fuit Ecclesia et ad debitum cultum ordinationes editae.* » — Les sous-titres à l'intérieur des paragraphes sont de nous.

<sup>5</sup> Il faut lire avec circonspection la chronique assez partisane de Johann Jakob von Riedmatten, *Walliser Jahrbuch 1959*, p. 31 ; la visite annoncée en effet pour le 6 novembre commença le 12 ; l'Abbé Charléty a reçu la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Lausanne Claude-Antoine Duding en la collégiale de Fribourg le dimanche 16 novembre (et non le 23) ; parti de Saint-Maurice le 13 novembre, il regagna l'Abbaye le 19 et participa régulièrement aux réunions les 21, 22, 24, 25 et 26 novembre.



**Saint-Maurice vu de Lavey**

Gravure anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle  
où apparaissent églises et chapelles de la localité.

en Chapitre et portant l'habit de chœur, nous les avons avertis de la nécessité et de l'importance de ne jamais révéler les secrets du Chapitre en tout ce qui concerne l'Abbaye et ses affaires, tant envers le Rév<sup>m</sup>e Abbé actuellement absent, qu'envers tout membre de cette Abbaye. Nous avons ensuite prescrit que chacun prète serment à ce sujet ; et sur les saints Evangiles chaque chanoine présent prêta le serment, à savoir Rév. Jean Gaspard Debon (nous respectons l'orthographe donnée par le document que nous citons), Rév. Grat Laurent Farquet, Rév. Charles Gibsten, Rév. Jean François Claret, Rév. Jean Joseph Schmidhalter, Rév. Jean Joseph Berrut, Rév. Noël Simond, Rév. Pierre Alexis Ribordi, Rév. Pierre Martinat, Rév. Gaspard Antoine Pinguin et Rév. François Gaspard Gady <sup>6</sup>.

### *L'Abbatiale*

2. Après ce Chapitre nous avons procédé à la visite de l'église, en compagnie de tous les chanoines réguliers susnommés. Ils portaient l'habit de chœur que nous avons endossé nous aussi en mettant l'étole blanche sur le camail rouge (que les dits chanoines ont l'habitude de porter en signe du martyre des bienheureux Maurice et ses Compagnons, par droit de leur Ordre, la coutume de leur église et aussi par concession du Saint-Siège <sup>7</sup>). A la lumière des flambeaux nous avons d'abord rendu visite au très saint Sacrement de l'Eucharistie gardé dans un tabernacle sur le maître-autel. L'adoration terminée, nous avons ordonné : 1° de munir le ciboire d'un pavillon de soie et d'une croix sur le sommet du couvercle ; 2° de faire fabriquer une clef en argent massif pour le tabernacle ; 3° d'entourer le tabernacle lui-même d'un conopée de soie ou d'un voile de ce genre en blanc, rouge, vert et violet, selon les Rubriques de la sainte Eglise romaine pour les divers temps et offices ; 4° de revêtir, dans les deux mois, l'intérieur du tabernacle d'un tissu léger ; 5° de se procurer pour le maître-autel des antependia interchangeables dans les couleurs ci-dessus désignées ; 6° de prévoir la réfection du marche-pied de l'autel et des degrés de pierre cassés et usés ; 7° de restaurer le tableau de Notre-Dame de Compassion dans la partie supérieure de

<sup>6</sup> L'Abbé, trois chanoines et les novices clercs sont absents ; le chanoine Longeat est malade à Troistorrents. Nous donnons en annexe l'état de la communauté.

<sup>7</sup> La concession directe est rattachée dans la tradition orale au bienheureux Eugène III (1145-1153), qui consacra la basilique romane à Saint-Maurice le 25 mai 1148. En mars 1210, Guillaume, comte de Ponthieu (Picardie) et de Montreuil (Pas de Calais), concède pour le repos de son âme et de ses proches aux chanoines de Saint-Maurice en « Chablais » une rente annuelle de 13 livres de Paris à Abbeville, et un cens annuel de 8 livres, pour acheter 20 aunes d'écarlate destinée à la confection des camails rouges « que les dits chanoines portent à l'église en signe du martyre des bienheureux Maurice et ses Compagnons par droit de l'Ordre et la coutume ».

l'autel, et de façon générale tout l'autel<sup>8</sup>, sauf la table qui est consacrée.

3. Nous nous sommes rendus ensuite à la sacristie, située sur la gauche du chœur<sup>9</sup> ; elle est peu commode et sera, nous a-t-on dit, transférée. Nous avons donné l'ordre, en attendant, d'y aménager en l'espace d'un mois un confessionnal destiné aux seuls religieux et de munir le lavabo d'un récipient dont l'eau sera changée tous les jours.

4. Puis nous avons visité au chœur les stalles ou bancs des révérends chanoines réguliers ; nous les avons trouvées fort belles<sup>10</sup>. Nous avons fait remarquer toutefois qu'à notre avis la stalle du Rév<sup>me</sup> Abbé devrait être quelque peu détachée des autres, dans la partie droite et la plus éloignée de l'autel, de telle manière que l'Abbé ait tout le chœur sous ses yeux<sup>11</sup>. Nous avons décrété que les novices ne devaient pas monter aux stalles supérieures, ni même les profès, à moins qu'ils aient déjà été promus à quelque ordre sacré.

5. Comme la statue dorée, sous forme d'un aigle sculpté, qui sert de pupitre aux chantres, est trop large et empêche la vue sur l'autel, nous avons ordonné de la transformer ou de l'ôter pour y substituer un lutrin plus adapté.

6. Puis nous avons visité l'autel de Notre-Dame à droite de l'entrée du chœur<sup>12</sup> ; on nous dit qu'une messe devait se célébrer chaque jour à cet autel pour les sérénissimes Ducs de la Maison de Savoie. L'autel est en bon état et la table de marbre est consacrée.

7. Nous avons visité de même l'autel des saints Pierre et Sébastien, puis l'autel de sainte Marie Madeleine<sup>13</sup> ; les deux sont en

<sup>8</sup> Le maître-autel sera entièrement reconstruit en marbre par David Mathey-Doret, de Vevey, en 1727.

<sup>9</sup> La sacristie se trouvait côté évangile dans un modeste local qui servait de dépôt jusqu'en 1907. De 1907 à 1947, le local transformé gardait dans un coffre blindé (*prot. chap.*, 5 nov. 1906, pp. 247, 249) le précieux Trésor des Reliques exposé aujourd'hui dans une chapelle sous les archives. Le vestiaire liturgique par contre devait se trouver côté épître.

<sup>10</sup> Les stalles, terminées en 1706 par maître Alexandre Mayer, son fils et ses compagnons, sont dues à la générosité de demoiselle Henriette Franc, par fondation de 1699.

<sup>11</sup> Cette disposition, fréquente dans les chœurs de moines, a été adoptée en l'église de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.

<sup>12</sup> Cf. L. Dupont Lachenal, *La chapelle de la Vierge à l'église abbatiale de Saint-Maurice*, dans *Echos de Saint-Maurice*, LII (1954), pp. 126-133.

<sup>13</sup> Ces autels placés à la naissance de l'arc, de part et d'autre de l'entrée du chœur, furent remplacés en 1738 par des autels de marbre (*prot. chap.*, 1 oct. 1738, p. 44). Celui de droite, orné ensuite d'un tableau à l'huile représentant le Sacré-Cœur, fut placé en 1933 au fond de la nef de Notre-Dame,

bon état et les pierres sont consacrées ; nous avons ordonné qu'on les entoure d'une balustrade.

8. Nous avons ensuite visité l'autel de saint Maurice et de ses Compagnons Martyrs, appelé *Trésor*. Devant cet autel, qui est consacré, une lampe brûle sans cesse. [La chapelle] est fermée par une grille de fer à l'avant et sur la droite par une porte de bois qui, au dire de tous les chanoines présents, n'a pas été touchée par le feu lors de l'incendie de toute l'église et de l'abbaye en 1693, bien que tout le mobilier avoisinant eût brûlé. Nous avons ordonné qu'une inscription y soit placée : « Cette porte a résisté à l'incendie de toute l'abbaye et de l'église, arrivé en l'an 1693 en la vigile de saint Mathias ».

9. Là-dessus on nous ouvrit les portes du Trésor des saintes Reliques<sup>14</sup>. Nous en avons examiné quelques-unes avec dévotion ; puis nous avons demandé l'inventaire et les attestations d'authenticité. Les chanoines répondirent qu'ils ne savaient où les prendre, mais que l'inventaire devait se trouver chez le Rév<sup>me</sup> Abbé, actuellement absent. C'est pourquoi nous avons renvoyé à plus tard la visite des reliques sacrées fort nombreuses et dont plusieurs sont insignes.

contre la tour ; en 1948, il fut remonté au fond de la deuxième nef latérale et reçut comme titulaire saint Louis IX, roi de France ; dès 1956 une mosaïque de Paul Monnier, offerte par les Chevaliers du Saint-Sépulcre, rappelle des liens anciens et modernes : Cf. L. Dupont Lachenal, *Les Chevaliers du Saint-Sépulcre honorent le saint Roi Louis IX à l'Abbaye de Saint-Maurice*, dans *Echos de Saint-Maurice*, LV (1957), pp. 49-60.

L'autel de gauche, réédifié lui aussi en 1738, garda saint Sébastien comme titulaire, fut déplacé au fond de la nef de saint Maurice en 1933, puis en 1949 à droite du porche d'entrée, et abrite dès 1950 une splendide mosaïque de Paul Monnier dédiée à saint Nicolas de Flue, offerte par l'Etat du Valais.

<sup>14</sup> Le 24 octobre 1638, l'Abbé Jean-Jodoc Quartéry présida à la translation solennelle des saintes reliques de l'ancienne chapelle du Trésor (dont les voûtes avaient été restaurées deux siècles auparavant par Félix V) à la chapelle du Trésor de la nouvelle église consacrée le 20 juin 1627 (*Chronique de Gaspard Bérody*, ad diem ; Cf. *Pantheon Agaun.*, p. 106 ; *Synopsis fundationum*, p. 101). La disposition des reliquaires à l'intérieur du local semble avoir changé plus d'une fois. Le 30 mai 1659, certaines étaient conservées dans une niche sous l'autel, d'autres dans un buffet assez vaste (Cf. Edouard Aubert, *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris 1872, pp. 246-247). En 1854, tous les reliquaires et, à la fin du siècle, les trois grandes châsses, disposés sur des rayons entre les colonnes de l'autel offert par Charles-Albert, roi de Sardaigne, en 1837 (pour la somme de fr. 2.400.— ; Cf. *prot. chap.*, 18 mai 1836, p. 168), étaient exposées à la vénération des fidèles par un simple déplacement du tableau d'autel, don de Madame la comtesse Masin de Mombelle-Borghèse (Cf. *prot. chap.*, 10 sept. 1843, p. 23 ; *Visite du Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice en 1854*, dans *Alpes et Pyrénées*, Limoges). L'aménagement de l'autel avait été décidé par le chapitre abbatial le 2 juin 1837 et la translation solennelle des reliques fixée au 22 septembre 1837 (Cf. *prot. chap.*, p. 190).



**L'Abbatiale vers 1730**

Détail d'une lithographie  
de Thomas Baeck, d'Augsbourg.

On distingue le cadran d'horloge sous la tour.

10. Suite à la visite des autels, nous avons interdit qu'à l'avenir les manuterges y soient posés ou suspendus.

11. Nous avons constaté ensuite que plus d'une voûte de l'église était endommagée par des gouttières. Nous avons donc prescrit qu'il fallait refaire toute la toiture de l'église et empêcher au plus vite les infiltrations dans les voûtes.

12. Puis nous avons visité la chaire et ordonné que l'on en fasse faire une autre un peu plus grande et plus convenable.

13. Etant donné que cette église abbatiale possède de temps immémorial des fonts baptismaux<sup>15</sup> et que le Rév<sup>m</sup>e Abbé est le curé principal et le recteur habituel de Saint-Sigismond, nous avons visité ces fonts dressés à l'entrée de l'église ; nous avons trouvé la vasque de pierre en bon état ; toutefois, nous avons ordonné qu'on la fasse surmonter d'une pyramide convenable avec l'effigie de saint Jean Baptiste, comme prévu par le Rituel romain, et ceci dans les six mois.

14. Nous avons ensuite visité l'huile sacrée qu'à notre demande on nous a montrée dans trois ampoules d'argent portant gravées respectivement les lettres C, I et P. Nous avons ordonné de confier ces huiles à une seule ampoule à compartiments avec l'étope nécessaire et de la faire surmonter d'une croix.

15. Nous avons constaté enfin qu'il n'y avait dans l'église qu'un seul confessionnal ; nous l'avons visité et trouvé fort modeste ; nous avons ordonné que ce confessionnal soit muni dans les huit jours d'une grille de bois qui manque d'un côté. De plus, nous avons ordonné que dans les trois mois un autre confessionnal convenable soit dressé dans l'église à l'emplacement que choisira le Rév<sup>m</sup>e Abbé. Nous avons laissé à la prudence du même Abbé le soin de décider d'un troisième confessionnal, nécessaire à notre avis. Cependant nous avons interdit qu'un prêtre puisse entendre les confessions d'une femme à la sacristie ou en tout autre emplacement ou recoin de l'église, sinon dans le seul confessionnal, sous peine d'encourir par le fait même la suspension du pouvoir d'administrer le sacrement de pénitence.

16. Nous avons de plus visité les portes de cette même église et ordonné que la plus petite, qui est du côté de la cité, soit restaurée au plus vite.

<sup>15</sup> Deux témoins archéologiques du VI<sup>e</sup> siècle subsistent : Cf. Louis Blondel, *Les anciennes basiliques d'Agaune*, dans *Vallesia*, III (1948), p. 22, et *Le baptistère et les anciens édifices conventuels de l'Abbaye d'Agaune*, dans *Vallesia*, IV (1949), pp. 15-25. — Une pétition qui paraît du XVII<sup>e</sup> siècle, adressée par le curé de Saint-Sigismond à la Nonciature en vue d'obtenir l'érection de fonts baptismaux, indique que l'eau baptismale et les saintes huiles ne sont encore conservées qu'à l'Abbatiale.

17. Sortant de l'église, nous avons visité la chapelle de Notre-Dame de Compassion, située à droite de la grande porte de l'église abbatiale, sous la tour<sup>16</sup>. Comme cette chapelle, de façon évidente, n'est pas dans l'état voulu, nous avons ordonné que dans l'espace d'une année elle soit réparée aux frais de ceux que cela regarde, sinon qu'elle reste profanée<sup>17</sup>. Nous avons trouvé dans cette même chapelle des ossements humains et nous avons ordonné qu'au plus vite ils soient emportés et enterrés au cimetière.

18. Nous avons visité de même le cimetière situé devant la dite église abbatiale et la dite chapelle et nous avons prescrit que la pente soit corrigée par terrassement, car, en cas de pluie, l'eau coule du terrain trop élevé au Nord, près du rocher, et se répand dans toute l'église ; de plus, nous avons ordonné que dans l'espace d'une année le cimetière soit dûment clôturé.

### *La sacristie*

19. Le lendemain, 15 du même mois de novembre 1721, nous avons visité les ornements de la dite église. Nous les avons trouvés en bon état et correspondant aux couleurs prescrites par les Rubriques de l'Eglise, mais en trop petit nombre pour célébrer les grandes solennités. Plusieurs des rév. chanoines nous dirent alors que presque tous les ornements, et des plus précieux, dont notamment dix-huit chapes, avaient péri dans l'incendie de toute l'abbaye et de la cité voisine en l'an 1693. Et comme il n'y a pas

<sup>16</sup> L'épaisse voûte en berceau qui épaula la chapelle Saint-Michel et les deux étages des cloches, servait de porche d'entrée aux basiliques dès le moyen âge. Lorsque, entre 1614 et 1627, l'ancienne orientation, au Martolet, fut abandonnée au profit de l'implantation actuelle, le vaste local perdit sa destination. Aussi, le 22 août 1625, noble Antoine de Quartéry fonda-t-il une chapelle dédiée à Notre-Dame de Compassion dans cet étage qui abrite sous d'épaisses dalles les caveaux déjà anciens de sa famille. Il y fait construire un autel de marbre, dit une inscription commémorative, dota l'autel de mobilier, d'un calice et des ornements pour un prêtre. Un contrat passé entre lui et le Chapitre fixe les prestations de l'Abbaye envers la famille du fondateur. Cf. *Abb. Charléty*, p. 627, et les inscriptions dans la chapelle.

<sup>17</sup> Les héritiers de Quartéry ne se désintéressèrent pas de la chapelle : en 1725, noble Joseph François Emmanuel Philibert de Quartéry, vidome de Massongex, fait restaurer le tableau à l'huile qui décore l'autel ; par testament Maurice de Quartéry fonde un anniversaire, testament exécuté en 1762 par son fils Adrien, vidome de Massongex (Cf. *prot. chap.*, p. 102). — Ce n'est que vers 1890 que la prolongation de l'église cathédrale devant la tour fit de la chapelle un local d'accès à la tribune ; jusqu'en 1947 les fonts baptismaux y étaient entreposés ; la chapelle fut rétablie en 1949 ; dès avril 1961 elle abrite l'autel de Notre-Dame de Sagesse qui durant un quart de siècle avait orné la chapelle de l'Internat ; le 8 décembre 1961 y fut inaugurée une verrière de Paul Monnier (Cf. *Echos de Saint-Maurice*, LIX (1961), pp. 290-292).

de conopée ni de voile pour couvrir le Tabernacle dans lequel on garde la divine Eucharistie, nous avons répété notre ordre d'en faire confectionner dans les couleurs prescrites par l'Eglise romaine.

20. Nous avons encore visité les ornements dont se sert le Rév<sup>me</sup> Abbé mitré quand il officie ; ils sont en bon état.

21. Puis nous avons visité les livres destinés à l'autel et au chœur ; leur nombre est insuffisant, à cause, nous dit-on, de l'incendie. Nous avons ordonné l'acquisition de quelques Missels et de deux Graduels in-folio qui soient conformes au rite rétabli par le sacro-saint Concile de Trente et observé par les dits chanoines dans les offices divins.

22. Nous avons aussi visité les vases sacrés, tels calices, patènes, etc. Ils sont en bon état. Nous avons cependant ordonné que dans les trois mois nous soit soumis un inventaire authentique de tous les ornements, vases sacrés, livres et de tout le mobilier de sacristie. L'inventaire est à déposer aux archives abbatiales ; une copie en sera remise au Rév. Sacriste, et sur cette base il sera tenu de rendre compte au Rév<sup>me</sup> Abbé et au Chapitre une fois l'an, ou plus souvent s'il était nécessaire.

### *La tour*

23. Enfin nous sommes monté dans la tour antique ou clocher, qui aurait besoin de quelques réparations et où se trouvent l'horloge et un jeu de quatre cloches assez grandes, faites en l'an 1702 et ensuite bénites selon le rite de la sainte Eglise romaine par l'Ill<sup>me</sup> et Rév<sup>me</sup> Evêque de Sion. Les cloches antérieures, nous a-t-on rapporté, ont toutes succombé à l'incendie susmentionné<sup>18</sup>.

### *Les Catacombes et le Martolet*

24. Ce même 15 novembre nous avons encore visité, au couchant du monastère abbatial, des locaux appelés catacombes, où sont des caveaux de haute antiquité dans lesquels, selon la tradition, on ensevelissait jadis les religieux et d'autres saints personnages. On y trouve encore aujourd'hui des ossements humains disposés de façon appropriée ; selon une tradition bien établie, ces locaux ont toujours été appelés *Catacombes* et on les avait jadis en spéciale vénération. Nous avons donc ordonné et prescrit qu'à l'avenir ils ne soient jamais destinés à un usage profane, qu'on les ferme par une bonne porte munie d'une serrure dont la clef sera gardée chez le Rév. Sacriste.

<sup>18</sup> Cf. L. Dupont Lachenal, *Les cloches de l'Abbaye*, dans *Echos de Saint-Maurice*, XLV (1947), pp. 201 et ss.



**Dessin de Raphaël Ritz, 1845**

Les deux entrées sont visibles sur l'ancienne façade de l'église, à gauche. Au fond, derrière des inscriptions et sous l'arc de la tour se trouvait la chapelle de Notre-Dame de Compassion.

25. Puis nous avons visité un parvis situé entre les catacombes déjà mentionnées, la tour des cloches et l'immense rocher au couchant. C'est là que se trouvait jadis l'antique église et nous avons ordonné que l'on y érige dans l'espace d'une année une grande Croix de pierre en souvenir de l'église détruite.

26. Nous avons observé, hélas ! qu'à cause de l'incendie déjà relaté et en raison d'une déplorable négligence lors de la construction des nouveaux édifices, il ne reste presque plus aucun vestige d'antiquité dans cette très ancienne Abbaye. Seules subsistent quelques pierres tombales de marbre et quelques autres fragments épars où sont gravées des lettres.

#### § IV. Visite des églises et chapelles du voisinage et de la dépendance du Monastère abbatial

##### Dispositions

##### *Saint-Laurent*

1. Le lendemain 16 novembre 1721 de suite après dîner, en compagnie des rév. chanoines réguliers Jean Gaspar Debon, Grat Laurent Farquet, François [sic] Joseph Claret, Noël Simond, et de notre secrétaire le Rév. Jean Antoine Chandiou, nous nous sommes rendus à quelques propriétés rurales voisines de l'Abbaye, à la ferme dite Des Prés, puis à l'église dédiée à s. Laurent dite hors-les-murs, récemment blanchie à l'intérieur.

Nous avons visité cette église, qui est maintenant plutôt une chapelle, qui n'a plus qu'un autel et depuis fort longtemps n'a plus de paroissiens. Nous avons remarqué des gouttières dans la voûte et ordonné que le toit soit réparé au plus vite. Nous avons appris que l'on y entreposait parfois et y faisait sécher des fruits, comme des pommes, etc. Nous avons blâmé sévèrement ce manque de respect et interdit strictement que l'on fasse de même à l'avenir. Nous avons demandé si des Messes devaient être célébrées dans l'église fort ancienne et si l'on y était tenu à quelque œuvre pie. Quelques-uns nous dirent qu'il y avait douze Messes à célébrer chaque année, à savoir six aux frais du Monastère abbatial et six à la charge de la Bourgeoisie de Saint-Maurice, liés qu'ils étaient, depuis de nombreuses années, par un vœu, à la suite d'une vaste et grave inondation du Rhône tout proche. On ignore cependant si l'engagement a été écrit. Nous avons ordonné la production des documents <sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Cf. Paul Fleury, *Saint-Laurent hors-les-murs à Saint-Maurice*, dans *Echos de Saint-Maurice*, LVII (1959), pp. 42-67.

### *Saint-Jacques*

2. Ensuite nous sommes allés à l'Hospice dit de s. Jacques, membre du Monastère abbatial, qui se dresse près du bourg de Saint-Maurice. Nous avons visité la chapelle qui est en un état de misère et ne présente que bien peu d'ornementation. Nous avons ordonné de la rétablir en bon état<sup>20</sup> et d'y construire derrière le seul autel une petite sacristie. On nous a dit que dans cette chapelle trois Messes devaient être célébrées chaque semaine. Nous avons ordonné que l'on nous produise les documents écrits concernant ces Messes, les legs pies et toutes les obligations de cet hôpital, ainsi que les entrées et les dépenses.

3. Puis nous avons visité les bâtiments modestes et mal disposés. Nous avons ordonné en conséquence la restauration des édifices selon la distribution suivante : la demeure du Rév. Chanoine Recteur sera nettement séparée de l'appartement du fermier et des pauvres des deux sexes que l'on y reçoit ; de plus, l'antique et haute tour ne sera pas détruite ; il faut absolument qu'elle soit réparée et subsiste<sup>21</sup>.

4. Enfin nous avons visité les chambres des hommes et des femmes ; elles sont dûment séparées et en bon état.

5. Le Rév. Grat Laurent Farquet a été récemment nommé Recteur de cet hôpital ; il est chanoine régulier de la dite Abbaye, qui a coutume de gouverner l'Hospice par un de ses chanoines.

### *Notre-Dame sous-le-Bourg*

6. Le lendemain 17 novembre 1721 de suite après dîner, en compagnie des Rév. chanoines Jean Gaspar Debon, Grat Laurent Farquet et de notre Rév. secrétaire susnommé, nous sommes allés à l'emplacement de l'église de Sainte-Marie que l'on appelle sous-le-Bourg et qui se trouve dans le bourg même de Saint-Maurice<sup>22</sup> du côté du Rhône. Cette église a été la proie de l'in-

<sup>20</sup> Une inscription taillée dans l'arc du portique actuel relate qu'en 1726 le chanoine Nicolas Riche, recteur de l'hôpital, a fait ériger cette partie ; Riche, plus d'une fois procureur de fait, n'a, sans doute, pas dirigé l'hospice longtemps : Jean Gaspard Debons meurt recteur de l'hôpital le 9 février 1725, Jean Joseph Berrut y est nommé en octobre 1726. — Sur l'histoire et les armes de l'hospice : Cf. L. Dupont Lachenal, *D'un Hospice à une Commune*, dans *Archives héraldiques suisses*, Annuaire 1956, pp. 42-48, et *Annales valaisannes*, XXXII (1957), pp. 131-141.

<sup>21</sup> Cette tour, que l'on dit ancienne, semble avoir été refaite à fond en 1694 par François Pittet, recteur († 21 décembre 1711), si l'inscription remaniée qui se trouve encadrée dans la face occidentale de la tour est à son premier emplacement.

<sup>22</sup> La contradiction apparente se trouve expliquée par d'heureuses découvertes archéologiques : Cf. Louis Blondel, *La chapelle Notre-Dame Sous-le-Bourg à Saint-Maurice d'Agaune*, dans *Vallesia*, VIII (1953), pp. 5-18.

cendie susmentionné de 1693. Seules subsistent les parois ou quatre murs principaux ; l'église est totalement profanée. Cette église annexée au Monastère abbatial est la paroissiale pour les habitants des villages de Lavey de l'autre côté du Rhône, qui sont aujourd'hui Calvinistes sous la juridiction des Seigneurs de Berne. Cette église, bien qu'incendiée, sera réparée, car les murs principaux subsistent jusqu'au toit et, comme on nous l'a rapporté, les paroissiens, quoique Calvinistes, ont offert le bois nécessaire à la couverture. Nous avons ordonné en conséquence que le toit soit refait le plus vite possible, que l'on enlève les débris qui traînent à l'intérieur, et, du fait que le seuil, le linteau et les montants de marbre sont demeurés intacts, nous avons prescrit d'y apposer une porte munie d'une serrure et qu'on la tienne close pour éviter toute profanation future<sup>23</sup>. On nous a dit que dans cette église il y avait une fondation ou legs de mille florins fait par le sieur Camanis, aujourd'hui capucin. Nous avons ordonné que de cette église aussi on nous produise les documents, s'il y en a<sup>24</sup>.

### *Notre-Dame du Scex*

7. Ce même 17 novembre, en compagnie des susnommés chanoines Jean Gaspar Debon, Grat Laurent Farquet, de notre Rév. secrétaire et du pieux frère laïc Pierre Pittoud, novice, nous sommes montés par un étroit sentier taillé dans le roc jusqu'à la chapelle que l'on appelle en français Notre Dame du Sé et qui appartient à l'abbaye. Cette chapelle<sup>25</sup> est construite sur une petite terrasse adossée à l'immense rocher ; nous l'avons visitée. Elle est en bon état, son autel mobile est en bonne place ; la chapelle possède un calice d'argent transféré à l'église abbatiale, des ornements pour la célébration de la Messe en quantité suffisante et en bon état ; il y a une cloche<sup>26</sup> dans un clocheton ; l'autel est entouré d'une barrière ; on y trouve un confessionnal aux dimensions réduites. Au milieu du pavement se dresse un tronc pour les aumônes. On nous a rapporté en passant que les fidèles de la contrée et de l'extérieur témoignaient une grande dévotion au sanctuaire ; ils y montent par ferveur religieuse, le plus souvent pour se confesser, si un confesseur y exerce son ministère, et y recevoir la sainte Eucharistie. Ils y apportent aussi leurs offrandes : nous avons vu plusieurs croix pectorales, petites mais en argent, des anneaux en argent et deux en or ornés de gemmes. Il nous a

<sup>23</sup> Voir le sort fait à la chapelle dans *L'église de Notre-Dame sous le Bourg à Saint-Maurice*, par Pierre Bioley, *Annales valaisannes*, I, n° 5, décembre 1917, pp. 130-135.

<sup>24</sup> 28 pièces d'archives sont cotées par Charles, *Répertoire des Archives Abbatiales*, t. 2, pp. 915-916 ; nous n'avons pas trouvé de fondation Camanis.

paru nécessaire d'ordonner, et nous l'avons fait, d'affecter ces croix, ces offrandes et l'argent, s'il s'en trouve dans le tronc, à l'acquisition d'un bon ciboire destiné à contenir les Hosties consacrées, pour permettre aux foules d'accéder plus aisément à la sainte table les jours de grande affluence. Il y a aussi dans cette chapelle un petit reliquaire d'argent que nous avons ouvert ; il contient des reliques démunies d'attestation. Nous avons dès lors ordonné que l'on y dépose des reliques authentifiées, qu'on le garde avec le respect qui lui est dû et qu'en attendant il ne soit exposé à la vénération de personne. L'on nous dit que l'honoraire habituel pour les Messes célébrées dans la chapelle était de dix batz et que bien des fidèles avaient coutume de demander que l'on chante pour eux l'antienne *Salve Regina* et offrent à cette occasion un batz.

Nous avons ordonné ensuite que l'on nous indique s'il y avait dans cette chapelle des Messes fondées ou legs pies. Un ermite a coutume de séjourner en ce lieu ; le dernier est le frère laïc Pierre Pittoud déjà nommé. Nous avons visité sa demeure ; elle se trouve sur la même terrasse, construite contre le rocher, à environ 50 pas de la chapelle. Un jardin planté de quelques arbres l'entoure. Nous avons encore appris qu'à la sacristie abbatiale se trouvait un calice en argent doré offert par une dame de Fribourg à la chapelle du Sé, et que l'ancien calice n'était plus apte en raison d'une fissure dans la coupe. Nous avons fait apporter ce calice, en avons interdit l'usage et, pour que l'on ne s'en serve plus, nous avons ouvert la fissure. En conséquence nous avons prescrit que l'autre calice doré soit employé selon les intentions de la noble donatrice et ne soit jamais employé sinon pour le service de la chapelle même.

### *La chapelle de saint Maurice et de ses Compagnons à Vérollez*

8. Le lendemain 18 novembre, en compagnie des Révérends chanoines Grat Laurent Farquet, François Gaspar Gady et de notre secrétaire susmentionné, nous sommes allés le matin à la chapelle dite *S. Mauritii de Veroleto*, en français Verroliay, où nous avons célébré la Messe.

<sup>25</sup> Entre saint Amé, ermite vers 611 (Cf. Marius Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg 1913, pp. 169 et ss.) et le premier témoin d'archives en 1317, une lacune importante ébranlait les menues indications d'une tradition orale. Des fouilles récentes (Cf. Louis Blondel, *La chapelle Notre-Dame du Scex à Saint-Maurice*, dans *Vallesia*, XV (1960) pp. 145-153) permettent une fois de plus de franchir une époque qui, par ses guerres, incendies et désastres de toute sorte, ne nous a pas légué d'autres documents ; Cf. L. Dupont Lachenal, *Notre-Dame du Scex*, Saint-Maurice, 1958, pp. 1-13.

<sup>26</sup> Il s'agit sans doute de l'une des deux cloches toujours en usage ; elle fut exécutée en 1475 sur ordre du chanoine Jacques de Chastonay, recteur.

Le dit chanoine Grat Laurent Farquet nous a dit et affirmé que cette chapelle fut édiflée aux temps anciens<sup>27</sup> en l'honneur de saint Maurice et de ses Compagnons, qui ont subi le martyre en ce lieu-même avec la Légion Thébéenne tout entière. Puis il nous a montré une grande pierre suspendue et soutenue par une grille de fer sur deux colonnes de pierre dressées spécialement<sup>28</sup> dans le but de conserver cette pierre, que l'on croit être, selon une tradition ininterrompue, celle-là même sur laquelle fut versé le sang du dit saint Maurice, au moment de son martyre. Il nous dit en outre que sur cette pierre suspendue, les malades ont coutume de s'étendre, lorsqu'ils viennent implorer en ce lieu l'intercession du saint Martyr et de ses Compagnons. Enfin nous avons visité cette chapelle : un chœur et une nef la composent ; elle possède un calice en argent ; dans une petite armoire se trouvent quelques ornements sacrés ; l'autel mobile est trop haut ; au milieu de la nef se dresse un tronc pour les aumônes ; dans un clocheton difforme il y a une cloche. On nous a dit que la chapelle faisait l'objet d'une grande dévotion.

Ayant dûment visité la chapelle à l'intérieur comme à l'extérieur, nous avons ordonné : 1° que l'autel mobile soit transformé pour être moins haut et limiter le danger d'effusion<sup>29</sup> ; 2° que le chœur de la chapelle soit muni d'une clôture et fermé à clef ; 3° comme plus d'un vient ici par dévotion confesser ses péchés, nous avons statué qu'il ne fallait entendre la confession d'aucune femme avant que ne soit construit en dehors du chœur un confessionnal destiné principalement aux confessions auriculaires des femmes ; 4° que le parquet de la nef soit refait et les murs blanchis là où c'est nécessaire ; 5° que derrière l'autel une sacristie soit aménagée ; 6° que l'on construise, selon l'avis d'experts en l'art, un clocheton convenable sur le toit de la future sacristie ou tout près ; 7° qu'à l'avenir les malades ne devront s'étendre dans la nef de la chapelle sur la pierre suspendue, mais que l'on ouvre le mur et que l'on y aménage une grille, pour qu'ils puissent s'y allonger du côté du chauffage contigu, en attendant que ce chauffage et quelques remises de campagne soient éloignés des murs de la chapelle<sup>30</sup>.

<sup>27</sup> La plus ancienne attestation est celle d'une consécration du sanctuaire par Aymon, évêque de Verceil, en 1290.

<sup>28</sup> C'est Jean Jodoc de Quartéry, alors chanoine à Sion, qui en 1652 fit don de 30 pistoles d'Espagne pour élever cette pierre.

<sup>29</sup> L'autel était-il si haut qu'il y avait danger de renverser calice ou ciboire ?

<sup>30</sup> Le Chapitre abbatial, à l'instance du Nonce, décide la réfection de la chapelle en date du 4 juillet 1736 (*prot. chap.*, p. 25). L'Abbé Jean Joseph Claret s'y emploie de 1742 à 1750 et procède à la bénédiction le 9 mai 1748 ; maître Botz a sculpté l'autel baroque en 1751.



Photo Benedikt Rast, Fribourg

**Le chœur de la Basilique**  
avec les stalles de 1706 et le dallage de 1961

Nous avons ensuite ordonné et prescrit que toutes les offrandes des fidèles et leurs aumônes, déposées dans le tronc ou données à la chapelle de toute autre manière, soient en tout appliquées à l'entretien de la chapelle selon la pieuse intention des donateurs, qui ne doit jamais être violée ni ne le peut sans péché grave.

Nous avons aussi demandé si en cette chapelle il y avait des Messes fondées ou d'autres legs pies. Le Rév. chanoine Farquet nous a répondu qu'il ne le savait, mais que c'était la coutume qu'en la vigile de saint Maurice et de ses Compagnons martyrs, les chanoines réguliers de l'Abbaye s'y rendent et chantent les Vêpres dans cette chapelle.

## CONCLUSIONS

*L'incendie du 23 février 1693*<sup>31</sup>, souvent invoqué pour justifier l'état défectueux de tel ou tel secteur, n'est pas un vain prétexte. L'Abbaye y avait perdu immeubles et mobilier. Au lendemain du sinistre, seuls subsistaient le gros œuvre de la tour, de l'Abbatiale, de la chapelle restaurée par Félix V, et les murs intérieurs de l'aile du Martolet et de la bibliothèque. Le feu épargna la chapelle du Trésor des Reliques, tandis que deux chanoines périrent dans les flammes<sup>32</sup>. Aussi, le 12 mars 1693, Mgr Marcel d'Aste, Nonce à Lucerne, exhortait-il les chanoines à continuer la vie commune, soit dans la cure de Saint-Sigismond, soit dans quelque autre maison plus commode qu'ils pourraient trouver<sup>33</sup>. L'Abbé s'installa à l'Est de la porterie actuelle dans un bâtiment qui n'existe plus.

Sur de telles ruines commença dès lors un quart de siècle de constructions et aménagements, souvent compromis par des luttes et des procès pour maintenir la liberté de l'antique institution menacée dans son intégrité et ses franchises. Eprouvée par de nombreux décès, longtemps privée de son chef en raison d'une fâcheuse ingérence du pouvoir civil<sup>34</sup>, l'Abbaye disposait d'effectifs bien modestes pour faire face à tant d'obligations.

<sup>31</sup> Cf. J. B. Bertrand, *L'incendie de Saint-Maurice du 23 février 1693*, dans *Annales valaisannes*, VIII (1933), pp. 125-137.

<sup>32</sup> Mathieu Alexandre Cattelani, novice en 1645, profès en 1646, fut suffoqué par la fumée dans sa chambre. Denis Blondel, de Salins en Bourgogne, profès en 1683, fut brûlé vif dans une maison de la place du Parvis, alors qu'il tentait de s'échapper en emportant les Saintes Espèces.

<sup>33</sup> Original, *Archives abb.*, tir. 68, pq. 2, n° 22.

<sup>34</sup> Nicolas Zurtannen, de Fribourg, profès 1 novembre 1672, curé de Saint-Sigismond 1683, élu Abbé 2 mai 1698, confirmé par bulles 20 mai 1701, béni à Lucerne par le Nonce, n'a jamais pu prendre possession de l'Abbaye et mourut en exil à Fribourg le 24 mars 1704.

*Aussi les quelques critiques qui transparaissent à travers le rapport de visite ne peuvent-elles ternir les indéniables qualités de l'Abbé et du Chapitre sans cesse soucieux de redonner aux édifices sacrés le lustre digne d'un glorieux passé.*

*Quant au Coadjuteur Louis Boniface, mis à part son souci constant d'établir un peu partout des barrières, grilles, balustrades et serrures, il se révèle dans son propre texte comme prélat zélé, désintéressé, compétent et intègre.*

### LA COMMUNAUTE EN 1721

En novembre 1721, 16 chanoines prêtres composaient le Chapitre, 2 venaient de mourir dans l'année. La moyenne d'âge est d'environ 35 ans, la moyenne de profession est de 12 ans. L'Abbé compris, 11 résident à l'Abbaye avec 3 novices clercs (dont un prêtre) et 3 novices frères<sup>35</sup>. Plusieurs cures sont vacantes.

A l'Abbaye le lever est d'ordinaire à 4 h., suit une méditation d'une demi-heure. On récite ensuite les Matines et les Laudes ; Prime est chantée. A 9 h., Tierce et Messe conventuelle chantée, puis Sexte et None. Vers midi a lieu le dîner : durant le repas, aux jours ordinaires, un novice fait la lecture à haute voix. La récréation est suivie des Vêpres chantées à 15 h. et des Complies récitées. On soupe à 18 h.

Un novice doit verser 15 doublons de pension et 12 doublons pour sa chambre durant l'année de noviciat. Pour chacune des quatre années d'étude il verse 7 doublons.

1. **Louis I Nicolas Charléty**, de Saint-Maurice, \* 1 I 1673, profès 20 I 1699, prêtre 1699, prieur (1710), sacriste, recteur de Saint-Jacques (1718-19), élu Abbé 24 IX 1719, confirmé par le Nonce 25 X 1719, confirmé par bulle 30 V 1721, bénit à Fribourg 16 XI 1721, † 9 XII 1736.
2. **Claude Longeat**, de Monthey ou Muraz, sénior, profès 2 II 1680, curé de Troistorrents 1688-(1725), † 14 IV 1725.
3. **Jean Gaspard Debons**, de Saint-Maurice, \* (1671), profès 1704, recteur de Saint-Jacques, économiste (1 an), procureur (7 ans), recteur de N.-D. de Compassion (fond. de Quartéry), † 9 II 1725.
4. **Grat Laurent Farquet**, d'Orsières, profès 1 XI 1707, prêtre 1709, économiste, secrétaire, sacriste, prieur (1712)-1721, recteur de Saint-Jacques 1721, prieur (1727-1728), † 25 II 1728.

<sup>35</sup> Dans la liste qui suit, nous donnons entre parenthèses les dates établies approximativement par déduction.

5. **Charles François Gibsten**, originaire de Münster, \* 1684, élevé à Thonon, profès 1 XI 1707, prêtre 1708, curé de Bagnes 1712-1747, † 11 IV 1747.
6. **Jean Nicolas Riche**, de Liddes, profès 1 XI 1707, prêtre 1709, deux fois procureur (1718), curé de Choëx 1713-(24), recteur de Saint-Jacques 1726, † 12 V 1732.
7. **Jean Joseph Claret**, de Troistorrents, \* 1689, profès 28 VIII 1710, prêtre 23 IX 1713, économe (4 ans), procureur 1721, 28, 29, 32, 35, prieur 1729-32, recteur de Saint-Jacques 1732, élu Abbé 24 I 1737, confirmé 16 VI 1737, béni 15 IX 1737, † 16 V 1764.
8. **Jean Joseph Schmidhalter**, de Brigue, \* (1693), profès 18 XI 1714, sacriste 1728, 29, 32, chapelain et vicaire de Bagnes 1733-70, † 9 V 1770.
9. **Jean Joseph Berrut**, de Troistorrents, \* (1693), profès 6 I 1715, économe (2 1/2 ans et 1721), recteur de Saint-Jacques 1729, † 17 IX 1731.
10. **Noël Simond**, de Samoëns, prêtre 20 XII 1710, profès 22 XII 1715, secrétaire 1718, curé de Vollèges, de Salvan, de Troistorrents 1730-34, † 17 II 1735.
11. **François Antoine de Torrenté**, de Sion, \* (1694), profès 28 VIII 1718, vicaire à Saint-Sigismond, † 17 II 1751.
12. **Pierre Alexis Ribordy**, de Sembrancher, \* (1696), profès 2 II 1719, bibliothécaire 1721, curé de Troistorrents 1726-30, vicaire et chapelain à Bagnes 1733, curé de Vétroz et Plan-Conthey 1738-50, † 30 VIII 1750.
13. **Joseph Emmanuel Porraz**, de Saint-Maurice, \* (1696), profès 22 IX 1719, prêtre 7 VI 1721, sacriste élu 26 XI 1721, maître des novices, curé de Salvan 1726-32, administrateur de Saint-Sigismond 1733-34, † 30 XII 1734.
14. **Jean Pierre Martinat (Marténat)**, de Vétroz, \* (1696), profès 22 IX 1719, prêtre 7 VI 1721, curé de Finhaut 1728-40, † 31 VIII 1740.
15. **Gaspard Antoine Pinguin**, de Savoie, \* (1691), vicaire de Troistorrents (1719), profès 28 VIII 1720, prieur élu 25 XI 1721, chapelain de Bagnes, curé de Vétroz et Plan-Conthey 1728, maître des novices 1729, curé de Vollèges 1730-32, secrétaire 1732-34, prieur 1735-38, † 24 IV 1746.
16. **François Gaspard Gady**, Fribourgeois, \* 1699, profès 8 VIII 1721, infirmier 1721, secrétaire 1727, remplaçant du curé de Plan-Conthey 1729, † 6 XII 1729.
17. **Laurent Riche**, novice en 1721, frère de J.-N. Riche (n° 6), a quitté avant la profession.
18. **Joseph Maurice Greyloz**, de Saint-Maurice, \* (1680), prêtre ordonné à Sion, novice en 1721, profès 2 IV 1722, à l'Abbaye en 1727, curé de Choëx 1732-37, † 1737.
19. **Jean Pierre Dubulluit**, de Saint-Maurice, \* 1700, novice en 1721, profès 2 IV 1722, vice-recteur de Saint-Jacques 1733, vicaire de Salvan, † 5 XI 1758.
20. **Jean Guillaume Denier**, \* 9 X 1697, novice frère 21 IX 1720.
21. **Guillaume Antoine Thatevin**, de Lyon (paroisse Saint-Pierre), \* 1699, novice 1720, auparavant domestique à l'Abbaye.
22. **Pierre Pittoud**, de Bulle, \* 1700, établi à Saint-Maurice 1707, novice frère 29 III 1721, dessert l'ermitage du Scex.